



Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 19 octobre 2018

Sous la présidence de M. LE MAIRE

Etaient présents :

ALEXANDRE Christian, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, LACROIX Yvette, MARTIN Isabelle, MATICHARD Gilles, PORTENEUVE Fabien, ALLARD Jean-Yves, PICARD Eric, GEORGET Arthur, RECOQUE Pascal.

Absents :

Secrétaire de Mairie :

Florence PELIN

Secrétaire de séance :

Isabelle MARTIN

Arthur GEORGET

Ordre du jour :

- ✓ Informations diverses ;
- ✓ Délibérations
- Réhabilitation de la salle des fêtes en salle polyvalente adaptée pour accueillir des spectacles vivants. Lancement de la consultation
- Suppression de la régie musée Louis Terrasse
- Modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez
- Coupe de bois 2018 Section de Coussanges
- ✓ Questions diverses.

1. INFORMATIONS DIVERSES

Le DR BICHEA va quitter le village au plus tard le 1^{er} février 2019.

M. le Maire a contacté l'ordre des médecins de la Loire et le DR ZEPHIR d'Usson en Forez, qui pourrait éventuellement ouvrir un cabinet secondaire à Viverols pour une durée de 12 à 18 mois, sous couvert que les conseils de l'ordre de la Loire et du Puy de Dôme soient d'accord, ainsi que l'ARS. Pour l'instant rien n'est encore définitif.

Visite de Marie CHIZELLE d'ALF concernant les déchets au niveau du cimetière : une réflexion est à mener. Par ailleurs, il n'y a toujours pas de volontaire pour aider à la mise en place des composteurs dans le village. Des réunions pour motiver la population sont prévues. Enfin, il y aura peut-être la mise en place d'un composteur au niveau de l'école, ce qui permettra de recycler les déchets de la cantine et du jardin des écoliers.

Mairie de VIVEROLS

Place de l'Église

63840 VIVEROLS



- Désherbage du cimetière : comme on ne peut plus mettre de dés herbant, on a utilisé l'appareil de la communauté de communes pour nettoyer les allées et cela a bien fonctionné. Un enherbement sera peut-être fait dans un an, ainsi on aura du recul par rapport au cimetière d'Eglisolles qui a été fait cette année.
- Changement d'opérateur pour la téléphonie de la mairie : c'est un système par ondes qui permet de couvrir une grande superficie, et qui procure un débit internet très important. On bénéficie des antennes installées pour la Maison des Services. Le matériel est loué, et le coût mensuel est deux fois moins élevé que pour l'abonnement Orange.
- Les fenêtres de la salle du patchwork ont été changées.
- Les travaux pour le changement de la chaudière du bâtiment de Poste vont débuter prochainement.
- Débroussaillage : M. FRAISSE a été contacté, il travaille au kilomètre ou à l'heure. Il viendra en complément des employés communaux et traitera les priorités
- Réunion des écoles Saillant-Viverols pour le matériel numérique : il faut acheter le même pour que les enfants trouvent une continuité pendant leur scolarité. Coût : 12 000 € dont 50 % de prise en charge par l'éducation nationale.
- Rencontre de M. BLETON de l'ONF : La dernière coupe de bois de Bouteyras n'a pas été vendue car les arbres sont très gros et sont pour moitié des sapins et des pins. M. BLETHON nous conseille d'accepter toute proposition qui sera faite car nous aurons du mal à la vendre.
- Assemblée Générale du SIEG : Cyril HAUTEVILLE indique que 58 bornes électriques seront installées dans le Puy de Dôme pour recharger les véhicules, ce qui générera un coût pour toutes les communes. 50 % seront pris en charge par le SIEG, et 50 % restent à charge pour les communes (67 €/an pour Viverols pendant 10 ans).
- Natura 2000 : après étude de la moule perlière, on constate une forte diminution de la population après comptage.
- Eau : les crues du printemps ont fait ressortir un tuyau vers le quartier du ruisseau. Un dossier doit être rempli pour des travaux afin de protéger la conduite d'eau potable.
- Réunion avec l'ADIT : le Conseil Général, l'ADIT et le service des routes se sont réunis. Il y a eu une présentation du diagnostic de l'eau et de l'assainissement remis par SOCAMA. Ils sont d'accord pour faire les travaux préconisés. Il ne faut pas commencer par la départementale car les travaux sont plus importants. Il faudra peut-être faire une analyse complémentaire à celle de SOCAMA.



2. DELIBERATIONS

✓ **REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES EN SALLE POLYVALENTE ADAPTEE POUR ACCUEILLIR DES SPECTACLES VIVANTS –LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de la salle des fêtes en salle polyvalente adaptée pour accueillir des spectacles vivants. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à une consultation des entreprises pour la réalisation de ce projet établi par l'architecte Monsieur Julien LESAGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de lancer la publicité préalable à la passation d'un marché selon la procédure adaptée définie aux articles 26 II et 28 du Code des Marchés Publics

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toutes pièces relatives à ce dossier

Vote : Pour : 10 Contre : 1 (PORTENEUVE) Abstention : 0

✓ **SUPPRESSION DE LA REGIE MUSEE LOUIS TERRASSE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années le Musée Louis Terrasse n'est plus visitable et de se fait il n'y a plus lieu de conserver la régie des droits de visite dudit Musée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer la régie concernant les droits de visite du Musée Louis Terrasse et autorise Monsieur le Maire a procéder aux formalités nécessaires.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

✓ **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRAOIS FOREZ**

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n°93 en date du 20 septembre, prise par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, portant sur la modification de ses statuts ;

Le Conseil municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.



Les modifications statutaires aujourd'hui proposées sont présentées en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentés en annexe.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

✓ **COUPE DE BOIS 2018 – SECTION DE COUSSANGES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration de la voirie forestière sur la commune de Viverols. Pour se faire, il est nécessaire de prévoir la coupe de 5 pins sur de la parcelle cadastrée C 583, appartenant à la section de Coussanges, longeant ladite voirie forestière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de vendre à l'entreprise GALLIEN BOIS de Craponne sur Arzon les 5 pins définis précédemment
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente
- autorise Monsieur le Maire à encaisser la recette engendrée par cette vente sur le budget communal - compte de la section de Coussanges.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. QUESTIONS DIVERSES

- Le repas des pompiers et de la municipalité aura lieu le 2 décembre 2018 à la salle des associations avec un traiteur.
- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 27 janvier 2019 : il y a de moins en moins de participants au repas. Pour cette année, on prévoit le repas à la salle des associations avec un traiteur. Pour l'année prochaine, le conseil municipal pourrait envisager de modifier les conditions d'attribution des colis afin d'inciter les personnes concernées à participer au repas.
- Cambriolages à Viverols : ce sont des bandes qui sévissent ponctuellement et qui sont très mobiles, d'où les problèmes des gendarmes pour les interpeller.

Prochaine réunion du Conseil municipal : le 23 novembre 2018 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire